

le guide

SAISON 2019-2020

▶ *La Petite  
Enfance*  
À NICE



#Love  
#NICE



VILLE DE NICE



## CHERS PARENTS,

La petite enfance est l'âge de la vie qui nécessite le plus d'amour, le plus d'attention et le plus de présence.

Nice peut se féliciter d'une remarquable vitalité démographique. Nous sommes l'une des communes qui enregistre le plus fort taux de natalité en France. Les jeunes couples n'ont jamais été aussi nombreux à s'installer chez nous pour y fonder des familles.

C'est un formidable atout, un gage d'espérance et de confiance en l'avenir.

Notre premier devoir est d'accueillir ces nouvelles générations dans les meilleures conditions et de leur offrir le meilleur cadre de vie.

Ce guide que nous mettons à votre disposition, vous permettra de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur l'accueil des jeunes enfants dans notre ville et l'accompagnement à la parentalité.

Vous trouverez dans ce livret, les services numériques gratuits disponibles sur [nice.fr](http://nice.fr), comme notamment, la préinscription en ligne de votre enfant en crèche ou le simulateur de tarif horaire.

Si un complément d'information vous est nécessaire, les équipes du personnel municipal se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires.

Vos enfants font votre bonheur. Ils font également le nôtre.

**Christian Estrosi**

Maire de Nice

Président de la Métropole

Président délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'accueil d'un enfant dans son foyer est un moment unique et exceptionnel pour une famille. Cet événement riche d'émotions apporte beaucoup de bonheur ainsi que de nouvelles responsabilités.

Une nouvelle vie commence et pour vous accompagner dans cette période importante, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes est présente à vos côtés.

Elle vous propose une offre de service diversifiée et adaptée à votre situation, afin de vous permettre de concilier au mieux votre vie professionnelle et votre vie familiale.

Afin de répondre à vos attentes, la Ville de Nice vous propose de nombreux établissements petite enfance qui allient toutes les qualités d'accueil pour que votre enfant grandisse sereinement. Toutes ces structures d'accueil bénéficient de l'accompagnement et du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales. Ces aides permettent de prendre en charge une partie du coût de fonctionnement et de l'investissement afin de développer de nouveaux projets.

En 2018, la CAF a versé un peu plus de 16,8 millions d'euros d'aides à la petite enfance à la Ville de Nice, afin de soutenir les structures d'accueil privilégiant l'éveil de l'enfant, sa sécurité et son confort.

Chers parents, la CAF des Alpes-Maritimes vous accompagne à chaque moment important de votre vie.

Découvrez son offre de service sur le site internet [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr).

**Laurence Franceschini**

Présidente du Conseil d'Administration  
de la CAF des Alpes-Maritimes

SOMMAIRE

**6**

VOUS ATTENDEZ UN ENFANT, OÙ VOUS RENSEIGNER ?

**8**

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

**9**

DES SERVICES POUR TOUTE LA FAMILLE

**10**

VOUS TRAVAILLEZ ET VOUS AVEZ UN ENFANT DE MOINS DE 3 ANS ?

**12**

DES SOLUTIONS ADAPTÉES

**14**

PLAN DES ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE À NICE

**16**

LISTE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

**18**

QUI ACCUEILLE ET ENTOURE VOTRE ENFANT DANS LES MODES D'ACCUEIL MUNICIPAUX ?

**20**

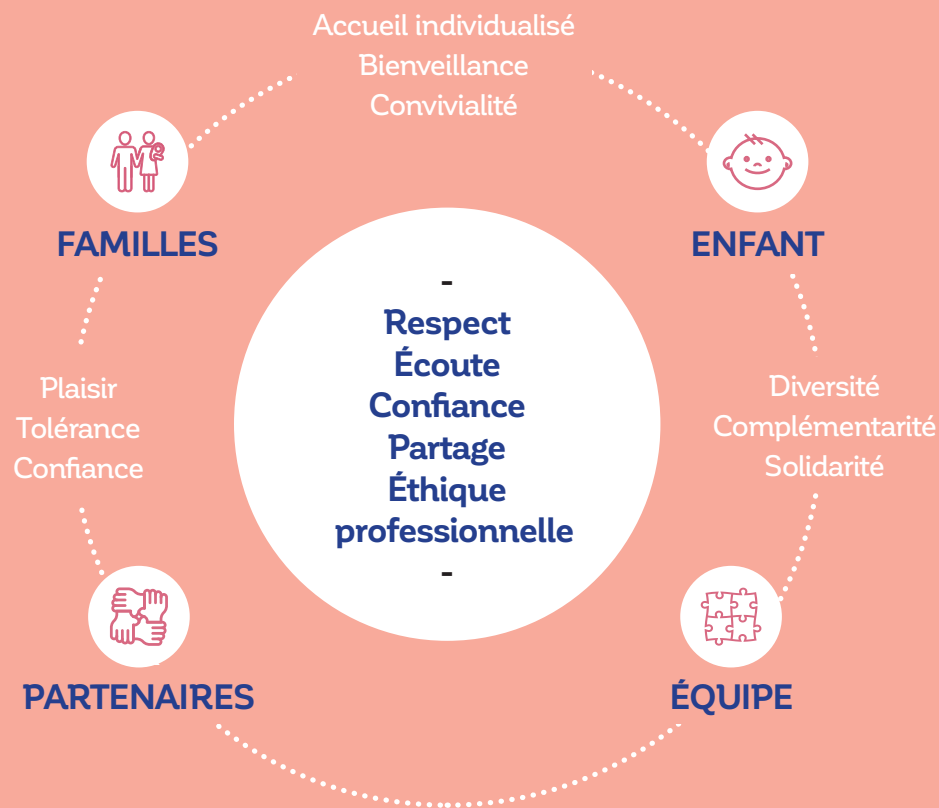
À LA CRÈCHE : QUE MET-ON AU MENU ?

**22**

LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE NICE, C'EST AUSSI...

LES VALEURS DE LA DIRECTION DE LA FAMILLE

*Bien-être de tous : enfants, parents et professionnels*



**Françoise Monier**  
Adjoint délégué à la famille, à la petite enfance et à l'intergénérationnel

-  
**VOUS ATTENDEZ UN ENFANT,  
OÙ VOUS RENSEIGNER ?**  
-

*Quelles sont les offres d'accueil pour les  
enfants de la Ville de Nice ?*

**LES RELAIS PETITE ENFANCE**

vous informent sur les différents modes  
d'accueil proposés à Nice et vous orientent en  
fonction de votre demande :

- accueil collectif dans les établissements d'accueil du jeune enfant,
- service d'accueil familial municipal, au domicile des assistantes maternelles agréées municipales,
- accueil familial au domicile des assistantes maternelles agréées privées.

**CES RELAIS SONT AUSSI DES LIEUX**

- d'accueil et d'informations sur :

- les prestations CAF liées à l'accueil du jeune enfant et l'allocation municipale,
- la tarification des différents modes d'accueil,
- les démarches administratives liées à la recherche et à l'emploi d'une assistante maternelle privée ou d'une employée familiale (GEAD : Garde d'Enfant À Domicile),
- le métier d'assistante maternelle et ceux de la petite enfance en général,
- les disponibilités d'accueil à domicile, avec mise en ligne possible des annonces (parents et assistantes maternelles).

- d'animation :

pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles privées et les employées familiales (ateliers d'éveil, baby gym, bibliothèque).

- de professionnalisation :

pour les assistantes maternelles privées et les employées familiales (réunions à thème, groupes de parole).



Adressez-vous aux  
**RELAIS  
PETITE ENFANCE**

**Relais Malausséna**

32, av. Malausséna, 06000 Nice  
Tram 1 : arrêt Libération  
04 97 13 47 16

♥ l - plan p 14

**Relais La Plaine**

3, rue Joséphine Baker, 06200 Nice  
Tram 2 : arrêt Digue des français  
04 97 13 39 34

♥ f - plan p 14

**Relais Smolett**

2 bis, rue Smolett, 06300 Nice  
Tram 1 : arrêt Acropolis  
04 93 04 86 50

♥ g - plan p 14

**Relais La Marelle**

6/8, rue Maccario, 06000 Nice  
Tram 1 : arrêt Pasteur  
04 89 98 10 83

♥ c - plan p 14



-  
**RÉUNIONS**  
-

*Qui va me garder ?*



Afin que, vous, parents ou futurs parents, soyez informés au mieux  
des modes d'accueil proposés à Nice et des aides disponibles,

**DES RÉUNIONS D'INFORMATIONS MENSUELLES  
ONT LIEU CHAQUE**

**1<sup>ER</sup> MARDI DU MOIS DE 17H30 À 19H30,**

une équipe de professionnels est à votre écoute  
et répond à toutes vos questions.

-  
**Espace Associations Garibaldi**

12 ter, place Garibaldi  
Sur réservation au 04 97 13 39 22



## COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour les établissements municipaux (Établissement d'accueil du jeune enfant et service d'accueil familial) et les établissements mixtes Ville-Entreprises

- être domicilié à Nice et avoir une activité professionnelle ou être en formation.
- pour les parents qui ne travaillent pas, possibilité de s'inscrire sur 3 demi-journées maximum.

### PRÉINSCRIPTION EN LIGNE

à partir du 7<sup>ème</sup> mois de grossesse

- Connectez-vous à votre compte citoyen accessible depuis **www.nice.fr**, rubrique « votre Mairie » – « démarches en ligne » (la création gratuite d'un compte sécurisé se réalise en quelques clics).
- Puis laissez-vous guider pour accéder au portail « e-services Petite Enfance » et au formulaire de préinscription en ligne.

Dès que votre enfant est né, vous devez confirmer la naissance sur votre compte Famille en vous connectant au portail Petite Enfance (rubrique fiche famille puis confirmation de naissance).

Cette démarche sera finalisée lors d'un rendez-vous qui vous sera proposé par un agent des points d'inscription (pensez à vous munir du livret de famille ou acte de naissance, du numéro d'allocataire et d'un justificatif d'emploi ou de formation).



## Besoin d'accompagnement ?

Pour guider les familles pas à pas dans cette nouvelle démarche de préinscription en ligne, un guide est disponible en téléchargement sur **nice.fr**

Si vous souhaitez un accompagnement personnalisé pour réaliser votre préinscription en ligne, rendez-vous au :

**Guichet Nice Facile** - 04 97 13 45 00 - 6 rue Tonduti de l'Escarène

Accès Bus 5 : arrêt Defly - Bus 8 : arrêt Hôpital Saint-Roch - Bus 19 : arrêt Defly/Klein

Tramway ligne 1 : arrêts Garibaldi ou Cathédrale Vieille Ville

- plan p 14

## DES SERVICES POUR TOUTE LA FAMILLE

### 3 LIEUX RESSOURCES :



### LES PÔLES PETITE ENFANCE ET FAMILLES

Lieux d'accueil, d'animation et d'information pour les enfants, les familles et les assistantes maternelles. Ils s'adaptent aux besoins du quartier et peuvent accueillir crèche, relais petite enfance, antenne du service d'accueil familial, ludothèque, lieu d'accueil enfants-parents.

#### Où ?

- La Marelle
- Les Petits Loups
- Les Orangers



### LES LUDOTHÈQUES

Espace de jeux libre animé par un professionnel de la Petite Enfance.

#### Où ?

- La Marelle
  - Les Petits Loups
  - Les Orangers
  - Graine de Familles
- Gratuits pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent.
- Le Balicò (privé) : payant pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés d'un parent.



### ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ, POUR LES MOINS DE 6 ANS ET LEURS PARENTS

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) est un espace de paroles et de partage avec d'autres parents proposant un accompagnement par des professionnels qualifiés : éveil, socialisation, soutien éducatif.

#### Où ?

- La Marelle
- Les Petits Loups
- Les Orangers
- Graine de Familles
- LAEP La Cireine (privé)



### STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

**La Marelle** - 6/8, rue Maccario - 04 89 98 10 83 - **c**

**Les Petits Loups** - 3, rue Joséphine Baker - 04 97 13 54 70 - **a**

**Les Orangers** - 6, rue Tonduti de l'Escarène - 04 92 47 65 80 - **d**

**Graine de Familles** - 20 chemin du Château Saint-Pierre - 04 97 13 44 94 - **e**

**Le Balicò / LAEP La Cireine** - 20, av. Yvonne Vitonne - 04 93 52 99 74 / 04 93 83 53 48 - **b**

- plan p 14

## VOUS TRAVAILLEZ ET VOUS AVEZ UN ENFANT DE MOINS DE 3 ANS ?

*Différentes possibilités s'offrent à vous*



### L'ACCUEIL FAMILIAL

#### La crèche familiale municipale :

Elle regroupe les assistantes maternelles municipales agréées par le Département des Alpes-Maritimes et recrutées par la Ville de Nice. Ces professionnelles accueillent de 1 à 3 enfants à leur domicile, entre 7h et 20h avec une amplitude horaire maximale de 11h. Cependant un accueil avant 7h et après 20h est possible par dérogation. L'enfant évolue ainsi dans un cadre familial et individualisé. Les assistantes maternelles sont encadrées (soutien et contrôle) par la puéricultrice du secteur, l'éducatrice et la psychologue, lors de visites régulières au domicile. Des ateliers d'éveil animés par une éducatrice de jeunes enfants sont proposés dans les antennes du Service d'Accueil Familial ou dans les établissements d'accueil du jeune enfant des différents quartiers (plan p 14).

**Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des parents.**

#### Les assistantes maternelles agréées privées :

Les parents peuvent recourir directement à des assistantes maternelles agréées par le Département des Alpes-Maritimes et travaillant à titre privé. Ils deviennent ainsi l'employeur de l'assistante maternelle et établissent avec elle les modalités d'accueil de leur enfant qui seront déterminées dans un contrat de travail. Les assistantes maternelles privées accueillent de 1 à 4 enfants maximum à leur domicile. Pour obtenir leurs coordonnées, les parents peuvent contacter le centre de PMI (Protection Maternelle Infantile) ou le Relais Petite Enfance de leur quartier.

**Les tarifs sont déterminés entre les parents et l'assistante maternelle privée. Les parents peuvent bénéficier d'une allocation municipale citée p. 12.**



### L'ACCUEIL COLLECTIF

#### Les crèches municipales : un accueil à temps complet à partir de 2 mois et demi

Les enfants sont accueillis en petits groupes par une équipe de professionnels de la petite enfance dans des locaux spécifiquement adaptés de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi. Des activités variées sont proposées dans le respect du rythme et des besoins de chaque enfant.

#### Les crèches municipales : un accueil à temps complet pour les plus « grands » à partir de 2 ans

Deux de ces crèches accueillent uniquement les plus grands à partir de 2 ans de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi. Les nombreuses activités d'éveil proposées favorisent les apprentissages ainsi qu'une bonne transition vers l'école maternelle.

#### Les haltes-garderies municipales : un accueil à la demi-journée sans repas

Trois structures accueillent les enfants en demi-journée sans repas, du lundi au vendredi.

Retrouvez la liste de ces établissements en page 16.

#### Les haltes-jeux municipales : un accueil à la demande, sans inscription, réservation et paiement sur place

Deux établissements Petite Enfance proposent une formule d'accueil adaptée aux besoins des familles, permettant ainsi aux parents de se libérer pour quelques heures, sur un temps limité à 3h30 par jour, 3 fois par semaine maximum.

Ces haltes-garderies et haltes-jeux s'adressent principalement aux parents souhaitant un accueil ponctuel et de socialisation pour leurs enfants.

#### Pour inscrire votre enfant dans une structure municipale, se reporter à la page 8.

#### Les crèches mixtes Ville/Entreprises

Au sein de chaque crèche mixte Ville/Entreprises, la Ville de Nice réserve des places d'accueil à destination des enfants résidant à Nice. Les conditions d'accueil et d'inscription sont identiques à celles proposées dans les établissements municipaux.

#### Pour les établissements municipaux et mixtes Ville/Entreprises, les tarifs sont calculés en fonction des revenus des parents.

#### Les établissements non municipaux

#### Pour tout renseignement et inscription, rendez-vous sur place ou par téléphone.

Retrouvez la liste de ces établissements et leurs coordonnées en page 17.

Estimez en ligne votre tarif horaire en crèche ou le montant de votre allocation municipale compensatrice sur [nice.fr](http://nice.fr)



## DES SOLUTIONS ADAPTÉES

### VOUS AVEZ DES HORAIRES ATYPIQUES ?

#### Solutions Petite Enfance : accueil des jeunes enfants à leur domicile en horaires spécifiques

Afin de répondre à vos attentes en matière de mode de garde sur des horaires étendus ou atypiques, la Ville de Nice a mis en place, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012, en partenariat avec la CAF, une solution innovante adaptée à vos contraintes professionnelles et familiales : le dispositif Solutions Petite Enfance.

Il vous propose, en complément d'un accueil dans la journée de 10 heures minimum dans un établissement d'accueil de la Petite Enfance ou auprès d'une assistante maternelle municipale, un service de garde à votre domicile par une personne qualifiée au même tarif horaire que celui qui vous est appliqué à la crèche, soit :

- dans des créneaux horaires étendus : avant et après la crèche, c'est-à-dire entre 6h du matin et 22h le soir,
- dans des créneaux horaires atypiques : entre 22h et 6h du matin et/ou le dimanche et les jours fériés.

#### Modalités d'inscription :

Ce dispositif est proposé uniquement en complément d'un accueil dans la journée de 10h minimum. La prestation devra avoir une durée de 2h continues au minimum.  
Contact : 04 93 92 09 25

#### ALLOCATION MUNICIPALE DE 200€

Depuis septembre 2008, la Ville de Nice a mis en place une allocation compensatrice d'un montant maximum de 200€ par mois (selon les revenus). Elle est attribuée aux familles domiciliées à Nice en attente d'une place en crèche, afin de compenser le surcoût éventuel de l'emploi d'une assistante maternelle privée ou d'une garde d'enfant à domicile (renseignements dans les Relais Petite Enfance en page 6).

#### LES HALTES-JEUX, UN ACCUEIL À LA DEMANDE

Plus d'informations en page 11.



## Des projets d'accueil individualisés

### POUR LES ENFANTS PRÉSENTANT UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE OU SOUFFRANT D'UNE MALADIE CHRONIQUE :

Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place à la demande des parents et du médecin de l'enfant.

### POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU EN TROUBLE DE DÉVELOPPEMENT :

Pour garantir un accueil de qualité, une équipe pluridisciplinaire (un pédiatre et deux puéricultrices) propose un projet personnalisé pour toute demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap ou en trouble du développement.

Un partenariat avec les parents, l'équipe de soins qui suit l'enfant et la structure d'accueil Petite Enfance est mis en place. Les équipes des établissements Petite Enfance sont également soutenues grâce à un accompagnement professionnel et la mise à disposition d'auxiliaires de vie collective qui interviennent en renfort auprès des groupes d'enfants, si nécessaire.

### ACCUEILLIR UN ENFANT DONT LE OU LES PARENTS SONT EN SITUATION DE HANDICAP

Pour un accueil de qualité, les parents en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec si besoin l'intervention de personnes ressources.

### LE DISPOSITIF PASSERELLE



Le dispositif Passerelle, unique en France, est mis en place par la Ville et le CHU de Nice au sein du Centre Action Médico Social Précoce (CAMSP) et de la crèche Les Iris. Il permet aux enfants en situation de handicap accueillis à la crèche d'accéder sur un même site à leurs séances de soins prodigués par le CAMSP.

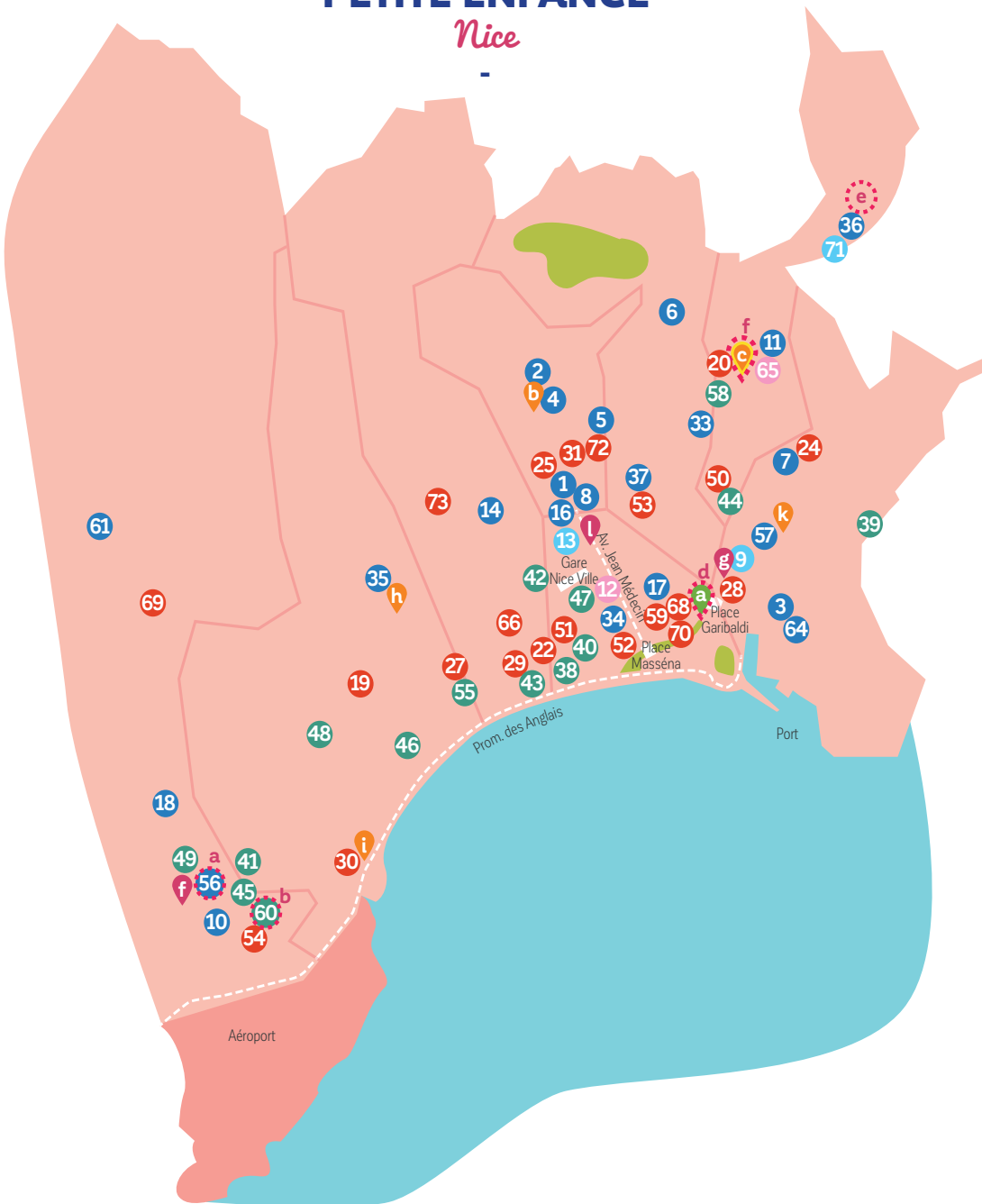
Ce dispositif **innovant** entre un centre hospitalier et une municipalité est le fruit d'une réflexion commune sur l'intérêt de la socialisation de ces enfants dans une structure d'accueil collective et les bénéfices qu'ils en retirent dans leur **évolution physique et psychologique**, en complément d'un **accompagnement thérapeutique**.












**Direction de la Famille** - Coordination des missions sanitaires  
6, av. Félix Faure - 06364 Nice Cedex 4 - [sante.petiteenfance@ville-nice.fr](mailto:sante.petiteenfance@ville-nice.fr)

# LES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE

Nice



-  **Crèches municipales de 7h30 à 18h30**  
 > liste p. 16
-  **Haltes-garderies municipales à horaires variables**  
 > liste p. 16
-  **Haltes-jeux municipales de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h du lundi au vendredi sauf le mercredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30**  
 > liste p. 16
-  **Établissements mixtes Ville-Entreprises à partir de 2 mois ½, horaires variables**  
 > liste p. 16-17
-  **Établissements non municipaux**  
 > liste p. 17
-  **Antennes de crèche familiale**  
 > liste p. 17
-  **Relais Petite Enfance**  
 > liste p. 6
-  **Points d'inscriptions**  
 > liste p. 8
-  **Structures d'accompagnement à la parentalité (ludothèque et LAEP)**  
 > liste p. 9



## LISTE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À NICE

De manière générale, l'accueil dans les établissements municipaux du jeune enfant se fait à partir de 2 mois ½.

### Crèches municipales de 7h30 à 18h30

À partir de 2 mois ½

- L'Arbre Bleu** : 10, av. Debussy **18**
- Bellevue** : 24, av. Bellevue, **1**
- L'Eau Vive** : 46, bd Gorbella, **4**
- La Farandole** : 9, rue Mère Teresa **10**
- Les Iris** : 13, rue Fornéro Ménéï **7**
- La Lézardière** : 1, av. Édith Cavell **37**
- Les Libellules** : 215, route de Turin **11**
- La Mantéga** : 60, av. de Pessicart **14**
- L'Oiseau Bleu** : 49, av. Cap de Croix **6**
- Les Petits Poucets** : 139, av. Saint-Lambert **5**
- Les Rainettes** : 230, bd de la Madeleine **35**
- Terra Amata** : 2, comiche André de Joly **3**
- Les Tourterelles** : 15, chemin du Château Saint-Pierre **36**
- Les Petits Poètes** : 14, bd Victor Hugo **34**
- Les Petits Loups** : 3, rue Joséphine Baker **56**
- Baby'Âge** : 1, rue Sorgentino **57**
- Les Coquelicots** : 5, av. Angélique Braquet **61**

À partir de 12 mois

- La Joïa** : 2, av. Béatrix **8**
- La Source** : 66, bd Gorbella **2**

À partir de 15 mois

- Les Explorateurs de Terra Amata** : 2, comiche André de Joly **64**
- La Roseraie** : 1, av. Bellanda **33**

À partir de 24 mois

- Lou Pilou** : 6, rue Provana de Leyni **17**
- Villa Isabelle** : 12, rue Théodore de Banville **16**

### Haltes-garderies municipales

De 7h30 à 12h15 et de 13h45 à 18h30

- Lu Parpaïoun** : 12, bd Delfino (à partir de 2 mois ½) **9**
- La Ritoumelle** : 31, rue Clément Roassal (à partir de 15 mois) **13**

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- Les Oliviers** : rue Emile Ripert / Parc Lecuyer (à partir de 15 mois) **71**

### Haltes-jeux municipales

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h, sauf le mercredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

- L'Île des enfants**, (à partir de 2 ans) : 16, rue d'Angleterre, angle rue de Suisse, 04 97 14 83 83, **12**
- Les Colibris**, (à partir de 15 mois) : 223, route de Turin, 04 97 12 18 23, **65**

### Établissements d'accueil du jeune enfant mixtes Ville-Entreprises

De 7h30 à 18h30

- Petites Bulles** : 30-34, av. Henri Matisse **45**
- Planète Bleue** : 208, rue des Grenouillères **49**
- Menthe à L'Eau** : 39, chemin de Terron **48**
- Les Gariguettes** : 2, rue de la Gendarmerie **44**
- Méli Mélodie** : 41, rue Gounod **47**
- La Citronnelle** : 4, rue Adolphe Isnard **55**
- Candiss et Cigaline** : 20, av. Yvonne Vittone **60**
- La Cabane d'Éliot** : 25, rue Meyerbeer **40**

Localisation de ces structures p. 14-15 ou sur [www.nice.fr](http://www.nice.fr) grâce à la carte interactive

- Le jardin d'Éliot** : 111, rue de France **43**
- Éliot sur la colline** : 27, chemin du Vinaigrie **39**

De 7h à 19h

- La Maïouneta** : 4, av. Gay **42**
- Lou Mistoulin** : 3, bd de Cambrai **46**
- La Cantarella** : 116, av. Sainte-Marguerite **41**

De 7h30 à 18h45

- Éliot et compagnie** : 59, rue de la Buffa **38**

De 6h45 à 20h15

**Crèche de la Voie Romaine** :

- 65, av. Voie Romaine **58**
- Inscription dans les structures municipales ou mixtes Ville-Entreprises : se reporter en page 8

### 5 antennes de crèche familiale (lieux d'éveil et de socialisation pour les assistantes maternelles municipales et les enfants qu'elles accueillent)

**Antenne Les Moussaillons** :

- 268, av. de la Californie **i**
- Antenne Gorbella / Cessole** : 48, bd Gorbella **b**

**Antenne Les Petites Étoiles** :

- 151, bd de la Madeleine **h**
- Antenne Maïoun deï Pitchoui** : 26, av. des Diables Bleus **k**

**Antenne La Marelle** :

- 6/8, rue Maccario **c**

### Établissements non municipaux (horaires variables)

Crèches gérées par l'association « l'œuvre des crèches »

- Crèche BB Soleil** : 4, rue J. Montolivo (quai Lyautey), n°04 93 85 22 69, **50**
- Crèche Sainte-Croix** : 38, rue de la République, n°04 93 26 10 23, **28**
- Crèche La Cantarineta** : 5, av. Bardi, 04 92 01 19 60, **31**
- Crèche Saint-Pierre** : 13, rue des Potiers, 04 92 15 54 54, **29**
- Crèche Rose de France** : 34, av. Saint-Augustin, 04 93 71 18 65, **30**

### Haltes garderies associatives

- L'Atelier dans la Ville** : 74, bd Virgile Barel, 04 93 55 82 82, **24**
- Marie-Clotilde** : 42, bd de la Madeleine, 04 93 44 38 07, **27**
- Les Pitchounets** : 2, bd Auguste Raynaud, 04 93 51 40 91, **25**

### Micro-crèches

**Les Malicieux de Karr' hiboux** :

- 1, rue Alphonse Karr, 04 37 46 45 24, **52**

**Les Pitchouns de Vittone** :

- 49, av. Yvonne Vittone, 04 92 29 14 47, **54**

**Fraises des Bois** : 20, rue Cronstadt,

- 04 97 09 82 27, **51**

**Les Petits Petons** :

- 7, av. Flora, 09 53 79 88 77, **53**

**Les Petits Trésors de Masséna** :

- 15, rue Alberti, 04 93 54 52 33, **59**

**Le Petit Baobab** : 30, av. Estienne d'Orves,

- 09 53 50 27 43, **66**

**Les crèches de Marie-Gioffredo** : 28, rue

- Gioffredo, 04 93 88 52 07, **68**

**Pomme d'Happy** : 161, chemin de la

- Ginestière, 09 54 98 45 03, **69**

**Les crèches de Marie-Gubernatis 1** : 12, rue

- Gubernatis, 04 93 91 55 23, **70**

**Les crèches de Marie-Gubernatis 2** : 12, rue

- Gubernatis, 09 83 70 33 33, **70**

**Les Petits Trésors de Gambetta** : 2, av. des

- Fleurs, 04 93 21 20 55, **22**

**Babyzen** : 5 av. Boriglione

- 04 93 82 44 43, **72**

**Zazzen Saint-Pierre de Féric** : 162, route de

- Saint-Pierre de Féric, 06 67 17 41 28, **73**

### Crèches hospitalières

**Crèche Baie des Angers** (hôpital Archet) : 128,

route de Saint-Antoine de Ginestière,

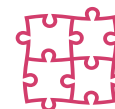
- 04 92 03 57 26, **19**

**Crèche Les Petits Galets** (hôpital Pasteur) :

- 30, av. voie Romaine, 04 92 03 76 32, **20**

Inscription dans les structures non-municipales : se renseigner sur place ou par téléphone

## QUI ACCUEILLE ET ENTOURE VOTRE ENFANT DANS LES MODES D'ACCUEIL MUNICIPAUX ?



*Une équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés au service  
de l'enfant et de sa famille*

### LES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE SONT DIRIGÉS PAR DES PUÉRICULTRICES/PUÉRICULTEURS OU DES ÉDUCATRICES/ ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

Elles sont responsables de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement ainsi que de l'encadrement des équipes. Elles sont chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du projet d'établissement qui garantit une bonne pratique professionnelle.

### LES PUÉRICULTRICES/ PUÉRICULTEURS

veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au bon développement des enfants. Elles favorisent l'intégration des enfants en situation de handicap ou souffrant d'une maladie chronique.

### LES ÉDUCATRICES/ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

participent à la conception du projet éducatif et à sa mise en œuvre au sein d'une équipe pluridisciplinaire, afin de permettre l'éveil et l'épanouissement des enfants dans un espace sécurisant et stimulant.

### LES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

accompagnent au quotidien les enfants dans leur développement physique, moteur et psycho affectif en favorisant un accueil individualisé, au sein de la collectivité.

### LES ASSISTANTES MATERNELLES MUNICIPALES

proposent un accueil familial et individualisé à leur domicile. Elles assurent la sécurité, l'hygiène et le confort de l'enfant en fonction de son âge.

### LES AUXILIAIRES DE VIE COLLECTIVE

interviennent ponctuellement, si nécessaire, auprès des équipes accueillant un enfant en situation de handicap dans le cadre d'un accueil spécifique.

### LES PRÉPARATRICES EN CUISINE

élaborent sur site les repas qui ont été concoctés par le Chef Ratatouille et sa brigade de cuisiniers.

### LE PÉDIATRE

veille au respect du bien-être des enfants et à leur santé, s'assure de l'application des mesures préventives d'hygiène générale et en cas de maladies contagieuses définit les protocoles d'urgence. Il assure également des actions de promotion de la santé auprès du personnel. Enfin, le médecin veille à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant un problème de santé, met en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et établit le certificat médical d'admission.



### LES PSYCHOLOGUES

accompagnent le jeune enfant dans son développement psychique et physique et sont attentifs à ses difficultés éventuelles. Ils accompagnent et soutiennent également les parents et les professionnels lors de réunions, de rencontres ou d'entretiens individuels.

### LA DIÉTÉTICIENNE

veille à l'élaboration de menus équilibrés adaptés aux différents âges et goûts des enfants. Elle coordonne la mise en œuvre des procédures de sécurité alimentaire.

### L'AGENT D'ACCUEIL-ÉCONOME

participe à l'accueil physique et téléphonique des familles ainsi qu'à la gestion administrative de l'établissement.

### LES AGENTS DE CRÈCHE

participent avec l'équipe pluridisciplinaire à l'accueil et l'accompagnement des enfants. Et avec **LES AGENTS D'ENTRETIEN** assurent une hygiène quotidienne et rigoureuse des locaux.

Tous ces professionnels mettent en œuvre leur savoir-faire afin de favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant.

Consultez en ligne le menu de votre enfant accueilli dans une crèche municipale sur [cantines.nice.fr](http://cantines.nice.fr) puis sélectionnez le type de convive bébé, moyen ou grand.



## À LA CRÈCHE : QUE MET-ON AU MENU ?

*Une politique nutritionnelle volontariste  
pour la santé de vos enfants*

La politique Nutritionnelle Petite Enfance de la Ville de Nice s'appuie sur les priorités nationales établies dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS)\* et sur les recommandations du GEMRCN.\* En effet, les déséquilibres observés dans les assiettes des français contribuent au surpoids et à l'obésité en France ainsi qu'à une carence en fer, responsable d'anémie. Cela peut occasionner un mal-être et favoriser le développement d'un certain nombre de maladies. Face à ce constat, la Ville de Nice s'engage en faveur d'une politique nutritionnelle de qualité dans ses établissements de la petite enfance.

### Elle se traduit par les objectifs suivants :

- Maîtriser et rééquilibrer les apports en matières grasses (lipides et acides gras).
- Augmenter la consommation de fruits, de légumes et de féculents (pâtes, pain, riz, pommes de terre...).
- Maîtriser les quantités en sucres (glucides), en sel et tous les produits qui en contiennent.
- Maîtriser et varier les apports en viande, poisson, œuf et produits laitiers (protéines).
- Assurer des apports en fer suffisants (lait de croissance, viande rouge...).

\* PNNS : Programme National Nutrition Santé sur le site [mangerbouger.fr](http://mangerbouger.fr)

GEMRCN : Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition

### CHEF RATATOUILLE CUISINE POUR LES TOUT-PETITS !

Les repas de vos enfants accueillis dans les établissements municipaux sont préparés au sein de la cuisine centrale de la Ville de Nice. Trois menus différents sont préparés chaque jour par le Chef Ratatouille et sa brigade de cuisiniers, adaptés à chaque tranche d'âge : les bébés (moins de 12 mois), les moyens (entre 12 et 18 mois) et les grands (de 18 mois à 3 ans). Ils veillent à la variété, à la qualité nutritionnelle des produits, aux fréquences d'apparition des plats et à la taille des portions servies en conformité avec les recommandations nationales nutritionnelles.

La Ville de Nice participe à donner à vos enfants, dès le plus jeune âge, de bonnes habitudes alimentaires, favorables à leur santé d'aujourd'hui et de demain, avec le concours d'une diététicienne et d'un pédiatre.



## À LA CRÈCHE : DES PRODUITS ADAPTÉS AUX JEUNES ENFANTS

Les produits issus de l'agriculture biologique sont privilégiés dans les menus, notamment le pain, les pâtes, le riz, les légumes et les compotes.



### LAIT ET PRODUITS LAITIERS

- du lait 2<sup>e</sup> âge de 6 à 12 mois,
- du lait de croissance ensuite jusqu'à 3 ans, au goûter,
- les laitages « nature » sont préférés aux desserts lactés sucrés ou aromatisés (les petits suisses ne sont pas proposés).

### VIANDE, POISSON, ŒUF

- des viandes pièces et poissons en filet sont servis aux enfants. Les plats sont, si nécessaire, hachés sur place,
- les produits apportant davantage de gras que de protéines (quenelles, charcuterie, saucisses...) ne sont pas au menu.

### LÉGUMES ET FRUITS

- les légumes frais et fruits de saison sont privilégiés,
- les compotes et fruits cuits sont sans sucre ajouté.

### FÉCULENTS

- des féculents (pâtes, riz, semoule, pommes de terre), sont proposés à chaque repas,
- du pain est aussi servi à chaque repas en fonction de la dentition de l'enfant,
- les biscuits industriels proposés sont limités.

### MATIÈRES GRASSES

- les produits frits ou pré-frits ne sont pas au menu (sauf des frites, au maximum 1 fois par mois pour les plus grands),
- le beurre et la crème fraîche sont utilisés de manière mesurée dans les recettes, de même que les huiles végétales en les variant (colza, tournesol, olive) et en les associant...

Sucre et produits sucrés sont limités.

-  
**LA PETITE ENFANCE  
DE LA VILLE DE NICE,  
C'EST AUSSI...**  
-

*Des projets ouverts sur les quartiers*

**ÉVEIL MUSICAL :**

La Ville de Nice propose dans toutes ses structures un éveil musical avec un animateur musicien. Il fait découvrir et explorer le monde musical et sonore aux enfants par la manipulation d'instruments de musique, l'écoute, l'expression corporelle, la danse et l'échange musical.

**PARTENARIAT AVEC LES  
BIBLIOTHÈQUES DE NICE :**

Depuis plus de 10 ans, les bibliothécaires et les professionnels de la Petite Enfance éditent chaque année la brochure « À Tira Livres » qui est une sélection de livres à l'usage des familles et des professionnels. Ce partenariat propose également aux jeunes enfants « l'heure du conte », à la bibliothèque ou dans les lieux d'accueil, animée par des conteuses.

**LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS :**

Les établissements d'accueil Petite Enfance et les Maisons de retraite du CCAS organisent des rencontres entre les personnes âgées et les jeunes enfants autour de moments festifs afin de favoriser la transmission d'expériences, le respect mutuel, le partage d'émotions et mettre en œuvre des initiatives qui redonnent une place à la personne âgée.

**DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS :**

La Petite Enfance de la Ville de Nice participe à de nombreux événements de solidarité parmi lesquels l'opération Pièces Jaunes et le Téléthon. Tout au long de l'année, elle s'associe également à différentes manifestations telles que la semaine du goût ou encore la semaine des droits de l'enfant.

**LA PETITE ENFANCE ET LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

Au travers d'activités ludiques et éducatives, les tout-petits participent eux aussi à la sauvegarde de la planète avec la mise en œuvre du projet « Petite Enfance et Développement Durable ». Différents ateliers, animés et encadrés par des professionnels de la Petite Enfance, sont proposés aux jeunes enfants afin de les sensibiliser au respect de l'environnement.

C'est ainsi que l'atelier potager leur donne une première approche du jardin : ils manipulent la terre, plantent, arrosent, observent la pousse des fleurs et des légumes. L'atelier compostage leur permet de participer à la collecte des feuilles mortes, des fleurs fanées, des fanes de légumes et ainsi de remplir le bio seau. L'atelier tri des déchets les initie aux éco-gestes.

# Ma crèche au quotidien



*un service 2.0 pour les parents !*

## NOUVEAU SERVICE INTERNET

ACCÉDEZ À TOUTES LES  
INFORMATIONS RELATIVES  
AUX ACTIVITÉS, AUX ACTUALITÉS  
AINSI QU'ÀUX PROJETS DE  
VOTRE CRÈCHE,  
VIA UN ESPACE SÉCURISÉ  
EN LIGNE !

DEMANDEZ LES CODES D'ACCÈS  
AU RESPONSABLE DE LA CRÈCHE  
ET CONNECTEZ-VOUS SUR

*macreche.nice.fr*

Parce qu'il est important et rassurant, lorsque l'on est parents, de connaître l'environnement dans lequel notre enfant évolue chaque jour, des photos et des articles feront découvrir le quotidien des enfants, les nombreuses animations, les ateliers d'éveil adaptés à chaque âge, les valeurs et les pratiques professionnelles proposés par les équipes pluridisciplinaires.



# La Petite Enfance À NICE

Retrouvez toutes les informations pratiques concernant  
la Petite Enfance et la Famille  
sur le site de la Ville de Nice :

**nice.fr**

**Rubrique « Vivre à Nice / Petite Enfance et Famille »**  
(un espace d'informations pour les parents et les futurs parents)

**Direction de la Famille**  
6, av. Félix Faure